

Extrait du livre des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le 2^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.



AVIS DE MOTION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 85.3 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMEROS 85, 85.1 ET 85.2
CONCERNANT LE CONTROLE DE L'APPLICATION DE CES RÈGLEMENTS
(RESOLUTION 25-06-92)

Je, soussigné, monsieur Luc Delisle, conseiller au siège no 2, donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Neuville, prévue le 7 juillet 2025, un règlement modifiant les règlements numéros 85, 85.1 et 85.2 concernant le contrôle de l'application de ces règlements sera adopté. Ce dernier vise à actualisation le Règlement 85 qui permet la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie du 2^e rang.

Je, soussigné, monsieur Luc Delisle, conseiller au siège no 2, dépose le projet de règlement intitulé Règlement numéro 85.3 modifiant les règlements numéros 85, 85.1 et 85.2 concernant le contrôle de l'application de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 3^e jour du mois de juin 2025.

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière